

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 2 avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des Ajoncs de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 MARS 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 AVRIL 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	32
Votants :	35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Jean-François BRÉGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°63-2019 – DECHETS – AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE DU PAPIER-CARTON EN
MELANGE A TRIER**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle qu'un contrat de reprise du standard papier référencé 1.11 est en vigueur avec le Syndicat de traitement du Sud Est Morbihan (SYSEM) permettant la reprise et la valorisation de la matière papier par l'entreprise Celluloses de La Loire située à Allaire (56).

Le 24 avril 2018, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a signé un Contrat Collectivités avec CITEO Papiers, éco-organisme agréé par l'Etat, dont l'objectif est de développer le recyclage des papiers. Ses principales missions sont l'incitation au geste de tri des usagers, le conseil et le soutien financier des collectivités sur les schémas de collecte et le développement de l'éco-conception à la base de toute production pour les acteurs du papier. En 2018, les soutiens financiers pour les papiers versés par CITEO à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne se sont élevés à 27 566,80 €.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne devant respecter le cahier des charges du contrat CITEO Papiers, des modifications doivent être apportées au contrat de reprise signé entre la Communauté de Communes et le SYSEM, afin de continuer à bénéficier des soutiens financiers.

L'avenant au contrat portera notamment sur :

- La modification du standard papier en Papier Carton en Mélange à trier (PCM à trier – Papiers) correspondant au flux issu de consignes papiers sans aucune opération de tri mécanisé (reprise hors centre de tri) ;

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190405-DELIB_63_2019-DE

- La mise en place d'un système d'auto-contrôle de la qualité des papiers et cartons ,
- La non-indication du prix de reprise de la matière facilitant les négociations du prix de rachat entre le SYSEM et les Celluloses de La Loire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat de reprise du Papier-Carton en mélange à trier, passé entre Arc Sud Bretagne et le SYSEM.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/19

Le Président,

